Numéro 16

Printemps 2008

Le VOLCELEST

Bulletin de liaison de l'association départementale des chasseurs de grands gibiers de Loir et Cher

Chers amis adhérents .

Vous avez entre les mains la 16ème édition du Volcelest. Pour beaucoup nous sommes en période de repos cynégétique et les fusils et carabines sont remisés dans les coffres. Pourtant je sais que pour nombre d'entres vous les activités ne manquent pas.

Piéger, parce que le petit gibier fait vivre et anime nos plaines et nos bois, finir l'exploitation des éclaircies et coupes de bois qui suite à un terrain très humide ne sont pas encore terminées, préparer les cultures à gibiers, éclaircir les allées de tir pour la sécurité, le travail ne manque pas.

Les jours passent, nous voici arrivés au 1er juin, et lorsque vous recevrez ce bulletin, la date de l'ouverture en chasse individuelle d'été sera passée.

Chers amis gestionnaires, n'écoutez pas les bruits que nous apportent les vents du mauvais esprit, venant de l'est ou du sud, sur les populations de grands animaux. :Oui le chevreuil est en régression.

Oui le cerf se porte bien, et il est en progression dans tout le département.

Non, le sanglier n'est pas en diminution, ou inexistant, Bien au contraire... RESTONS VIGILANTS! ...Il a été tiré dans notre département 1500 sangliers de plus que la saison 2007/2008.

Notre Fédération vient de faire approuver par l'administration, pour l'ensemble du département, un Plan de Gestion pour l'espèce sanglier...Nous devons « jouer le jeu » et respecter les différentes modalités de mises en œuvre de ce plan, en tant que chasseur et gestionnaire de territoire « RESPONSABLE » de la population et de l'environnement.

Chaque chasseur à une vision différente de la chasse : certains prélèvent, d'autres chassent, d'autres tirent et enfin d'autres « cassent du cochon ! ».

Bien sur, chacun est maître sur sa propriété, mais sachons qu'à tout instant notre comportement et nos actions ont un impact sur la faune et la flore, et que le chasseur est le premier garant de la richesse de cette biodiversité. Chers amis je vous souhaite à tous un excellent début de saison cynégétique.

Amicalement votre président

Entretien avec... Alain POINTARD, Président des Lieutenants de Louveterie de Loir-et-Cher

Alain Pointard, pouvez vous nous dire en quelques mots le rôle et les missions du lieutenant de louveterie ?

Tout d'abord, la Louveterie est une institution qui remonte à Charlemagne, créée à l'origine pour protéger les habitants et leurs élevages des loups... Les lieutenants de Louveterie sont des collaborateurs bénévoles de l'administration nommés par le Préfet et placés sous le contrôle de la DDEA. Ils sont chargés de l'exécution des battues administratives et des misions particulières.

Les lieutenants de Louveterie sont assermentés pour accomplir les misions confiées par le Préfet et sont habilités à constater et relever les infractions de police de la chasse sur leur circonscription.

Un représentant des Louvetiers siège à la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. Le président départemental des Louvetiers siège à la commission Grand gibier de la Fédération départementale des chasseurs.

En mission, le lieutenant de Louveterie doit porter un uniforme avec son insigne et sa commission.

Lors de contrôles, le lieutenant de Louveterie a le pouvoir de demander aux chasseurs d'ouvrir leurs carniers ou poches à gibiers pour en vérifier le contenu. Mais leurs missions premières n'est pas la recherche du braconnage : l'ONCFS est spécialisée dans ce domaine.

Pour l'exercice de leur mission, ils doivent également travailler en relation avec les maires, la gendarmerie, l'ONCFS, les associations spécialisées, les syndicats ainsi qu'en étroite collaboration avec la Fédération départementale des chasseurs : je rappelle que la Fédération est chargée de régler les dommages agricoles occasionnés par le grand gibier.

Les missions sont diverses : battues administratives, missions particulières…

Certaines missions, pour des raisons déterminées, peuvent être exercées en collaboration avec l'ONCFS (espèces indigènes, animaux dans l'enceinte d'une autoroute ou d'un TGV, en zone périurbaine…).

Le « louvetier » est souvent connu pour son rôle dans les battues administratives...qu'en est il exactement ?

En effet, la destruction administrative est une opération ponctuelle et exceptionnelle ordonnée par le Préfet dans un but d'intérêt général et effectuée par des moyens qu'il détermine.

Les destructions administratives s'appliquent dès lors qu'il est constaté une absence ou une impuissance des détenteurs du droit de chasse ou du propriétaire.

BOUTIQUE ADCGG 41

Écussons brodés thermo collants .....6 €

Casquettes brodées bleues ou rouges .....15 €

Autocollants diam 9 cm .....1€

Pin's 2 couleurs .....5 €

CD cours Brevet G G .....30 €

Manuel de révision.....23 €

Livre « Le Grand Gibier »....40 €

Chèque à l'ordre ADCGG41

Adressé au siège

Entretien avec Alain POINTARD… suite

La battue administrative ne saurait être le prétexte à sortir des chiens ou à des parties de chasse. Sur faute grave, le préfet peut retirer la commission d'un lieutenant de Louveterie.

Combien comptons nous de louvetiers dans notre département, et quelle est l'évolution de vos missions ?

Le Loir-et-Cher comprend 11 circonscriptions tenues par 2 femmes et 9 hommes assermentés.

Les Louvetiers sont regroupés en association départementale, régionale et nationale. Ils doivent travailler en bonne harmonie avec tous les gestionnaires et utilisateurs de la nature.

Nous constatons une augmentation du nombre des missions dans certains secteurs du département : le chasseur est peut être trop protecteur, il conserve à la fermeture de la chasse une population trop importante (sangliers surtout …). Ces concentrations d'animaux, plus la reproduction, nous amènent à des dommages importants sur les zones agricoles, une dangerosité excessive sur la voie publique ainsi que des risque d'épizootie (toutes espèces grand gibier).Le chasseur doit essayer d'être au plus proche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique pour respecter le travail de tous dans la nature sans oublier également que sans gibier il n'y aura plus de chasseur.

Les lieutenants de louveterie restent au service de tous et dans les meilleurs délais pour apporter conseils, communication et concertation.

LE STAND DE TIR DE LA CHAUSSEE SAINT VICTOR

VOUS PROPOSE

TIR SUR SANGLIER COURANT

TOUS LES VENDREDIS : 9h -12h et 14h - 18h (sauf juillet - août)

LE SAMEDI (1 semaine sur 2) : 9h - 12h (sauf juillet — août)

(sur rendez vous)

TARIF 10 € les 15mn

Responsables à contacter

Henri ANSERMINO 02 54 20 11 31 Jean-François MASSICOT 02 54 78 93 10

BREVET GRAND GIBIER MILLESIME 2008

les résultats de la « cuvée » 2008 sont les suivants…

Brevetés Or: 5 Brevetés Argent : 2 Brevetés Arc: 2

Félicitations à l'ensemble des candidats pour le sérieux des séances de révisions et l'application dans les épreuves…

avec une mention toute particulière pour les jeunes du Collège de Chabris !

La nouvelle Charte de l'Association Nationale des Chasseurs de Grands Gibiers a été adoptée il y a quelques semaines : en voici l'intégralité du texte...

Le grand gibier constitue un admirable patrimoine naturel. Toutes les espèces doivent en être sauvegardées et leur qualité maintenue, pour le bénéfice de tous ceux qui aiment, respectent et utilisent la nature.
La chasse, à qui incombe la régulation du gibier, doit donc maintenir dans nos massifs boisés de plaine ou de montagne une vie animale aussi abondante et variée que possible. Elle doit aussi veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la pérennité de la forêt et à ce que les légitimes intérêts des agriculteurs et des sylviculteurs ne soient pas lésés.
Compte tenu de ces impératifs et au-delà des règlements que chacun a l'obligation de respecter, les chasseurs de grand gibier doivent orienter leur activité vers une véritable gestion des cheptels sauvages.

En conséquence, leurs principaux objectifs se définissent ainsi :

Favoriser la continuation de la chasse du grand gibier en France, quand ses prélèvements sont raisonnables et équilibrés et quand elle est pratiquée avec le respect de l'animal.

Acquérir le meilleur niveau possible de connaissances en matière de biologie et de comportement du grand gibier, ainsi que ses rapports avec l'environnement dans lequel il vit et évolue.

Améliorer les procédés de chasse, afin de maintenir les populations animales à un niveau optimal, tant en nombre qu'en qualité, en fonction des ressources du milieu.

Savoir mettre en œuvre les méthodes modernes d'aménagement des territoires, pour rendre plus favorables les conditions d'existence du grand gibier et diminuer ses dégâts.

Veiller sur l'état sanitaire et l'évolution qualitative des cheptels par les moyens de contrôle biologiques appropriés.

Considérer que le trophée n'est pas un but en soi et ne doit être l'objet d'aucune compétition.

Utiliser à bon escient les armes et les munitions les plus adéquates, afin que les tirs s'effectuent dans les meilleures conditions possibles et de la façon la plus humanitaire.

Organiser la recherche systématique de tout grand gibier blessé, notamment à l'aide d'un chien spécialement éduqué, chaque animal perdu étant à inscrire comme un échec cynégétique et un gâchis des ressources naturelles.

Favoriser la lutte contre le braconnage, qui constitue une atteinte grave contre la conservation de la nature.

Participer à une action associative qui a pour but de promouvoir une gestion cynégétique compétente et rationnelle du grand gibier.

Les dernières journées nationales de l'ANCGG organisées de main de maître par nos collègues du Cher et leur dynamique Président Philippe Ageny, ont remporté un franc succès.

Ci contre une vue partielle de l'exposition de trophées de têtes bizardes de cerfs et chevreuils... impressionnant : un grand coup de chapeau aux « collectionneurs » et autres « dénicheurs » de ces perles rares...

Bulletin de liaison de l'association départementale des chasseurs de grands gibiers de Loir et Cher

Président Michel Breuzin
24 rue Gaston Rivière
41 200 ROMORANTIN

Téléphone : 06 78 48 02 64

Messagerie : adcgg41@wanadoo.fr

Retrouvez nous sur le Web

www.ancgg.org/ad41

C'est encore le fabuleux site de l'Orangerie du Château de Cheverny qui accueillait cette année **l'EXPOSITION ANNUELLE DE TROPHEES** organisées par la FDC41. 28 trophées de cerfs se voyaient récompenser par les cotateurs de l'Association Française de Mensuration des Trophées, 1 cerf atteignait le niveau Or, 12 le niveau Argent et 15 le niveau Bronze... Quelques beaux brocards tirés en été (dont plusieurs à l'arc...) venaient compléter cette exposition.

PLAN DE GESTION DE L'ESPECE SANGLIER EN LOIR ET CHER... MODE D'EMPLOI :

Proposé par la FDC 41 lors de son AG du 26 avril dernier, et reconnu par arrêté préfectoral le 8 mai, ce nouveau plan de gestion rentre en application dès cette saison... suivez le guide !

a)**périodes et pression de chasse:** le tir d'été du sanglier est autorisé, à l'approche ou à l'affût , du 1er juin au 14 août en tous lieux. A partir du 15 août il pourra également être chassé en battue, en tous lieux.

b) **carnet de prélèvement** obligatoire pour connaître l'évolution du tableau de chasse, avec un bilan intermédiaire à renvoyer au 31 décembre à la FDC

c) **l'agrainage du sanglier** est autorisé toute l'année, uniquement en traînée ou à la volée (points fixes interdits) à raison de 1 kg/ha de bois/semaine, en un seul passage hebdomadaire. Du 1er avril au 14 août il peut néanmoins s'effectuer en plusieurs passages.

d) **Un minimum de 100m** doit être respecté entre un tiers, une culture indemnisable, une infrastructure routière ou ferroviaire, et les lieux d'agrainage du sanglier ou les lieux d'utilisation des produits attractifs du sanglier.

e) **la participation financière des territoires** est obligatoire pour les territoires demandeurs de plan de chasse grand gibier ou du plan de gestion

Les territoires de moins de 10 hectares ne sont pas concernés par cette mesure, mais doivent être adhérent à la FDC41 pour bénéficier du plan de gestion sanglier.

f) **des objectifs de gestion** de l'espèce sanglier seront proposés en CDCFS, afin de déterminer au mieux les seuils de densités supportables par massif.

NOUVEAU DANS VOTRE RÉGION

Aux Coureurs des bois
CHASSE
MODE
NATURE

400 M² DÉDIÉS :
Au TIR
Aux LOISIRS
A la MODE
A L'esprit NATURE
A la CHASSE

PARC DE LA PATTE D'OIE 41350 ST GERVAIS LA FORET
02 54 20 10 33

Petit cerf deviendra grand !